

A Créteil, le 11 juillet 2016

Formation aux métiers de la petite enfance : La Gauche départementale réduit de 40% le montant des bourses !

Lors de la Commission Permanente du lundi 11 juillet 2016, **la majorité départementale communiste-socialiste-écologiste a adopté une délibération qui réduit de 40% le montant des bourses départementales destinées aux élèves inscrites à l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture et à l'École de Puériculture situées à Vitry-sur-Seine dès la rentrée prochaine.**

L'objectif de cette bourse départementale est de faciliter le recrutement de professionnels du secteur sanitaire et social et de favoriser l'accès à l'emploi. Ces bourses sont versées pendant toute la durée de la scolarité et le bénéficiaire est dans l'obligation de travailler, deux ou trois années suivant la formation préparée, au sein des services départementaux. Le cas échéant, le bénéficiaire devrait rembourser les sommes perçues (source : <http://www.valdemarne.fr/a-votre-service/formation/insertion/bourse-detudes-pour-lobtention-dun-diplome-dans-le-secteur>)

En mars dernier, une délibération départementale rappelait que les élèves de ces deux écoles pouvaient prétendre « à l'attribution d'une bourse mensuelle équivalente à 100% du SMIC », soit **1 466,62 € brut** (cf. articles 4 et 10 de la délibération n°2016-4-33 du 29 mars 2016).

La délibération présentée aujourd'hui indique sans explication qu'« à compter du 1^{er} septembre 2016, le montant de la bourse octroyée est fixé à 895 € bruts par mois » (cf. article 1 de la délibération n°2016-10-44 du 11 juillet 2016).

Conclusion : L'Exécutif départemental réduit de 40% le montant de cette bourse départementale !

Et pourtant :

- **La petite enfance représentante une politique spécifique du Conseil Départemental du Val-de-Marne qui fait partie de son identité.** Avec un réseau de 76 crèches départementales, le Val-de-Marne fait figure d'exception parmi les départements.
- Les difficultés de recrutement de personnel sont extrêmement importantes ce qui se traduit par environ 470 places vacantes chaque année, **soit l'équivalent de 8 crèches de 60 places !** (cf. rapport d'activités des services du CD94 + les déclarations **ci-dessous** de Mme Marie KENNEDY, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, lors de la réunion de la 3^{ème} Commission (affaires sociales) du lundi 20 juin 2016 dans la perspective de la séance plénière du lundi 27 juin 2016).

Après avoir rappelé l'attachement des élu(e)s « Les Républicains – Val-de-Marne Autrement » à cette politique départementale, Olivier CAPITANIO, Président du groupe, a déclaré que le groupe s'opposait à la réduction du montant de cette bourse départementale.

En effet, la réduction de cette bourse ne permettra pas de résoudre les problèmes de recrutement de personnel dans les crèches départementales et risque de nuire à l'attractivité de la politique singulière du Département en matière de formation aux métiers de la petite enfance.

Contacts :

groupe-lesrepublicains-valdemarne-autrement@valdemarne.fr

Avis de la 3^e commission :

M. Saint-Gal présente succinctement le rapport sur l'activité des services départementaux en 2015, qui retrace l'activité de chaque direction départementale, et qui est examiné dans l'ensemble des commissions. Le débat aura lieu ensuite en séance plénière.

M. Bazin relève, sur le rapport concernant les crèches, le chiffre de 474 places vacantes et demande pourquoi ce chiffre est aussi important, alors que la demande ne cesse d'augmenter.

M^{me} Kennedy explique que plusieurs facteurs interviennent ici :

- Les difficultés de recrutement du personnel, avec une pénurie au niveau national, personnel qui de surcroît est essentiellement féminin (souvent de jeunes mamans) ;
- Les maladies de ce personnel au contact des enfants en crèches ;
- L'augmentation des coûts de remplacement par des intérimaires ;
- Les travaux dans certaines crèches qui nécessitent des relocalisations.

Source : compte-rendu des commissions rédigé par le service des assemblées du CD94